

07 juin 2012 | Mise à jour 15h53

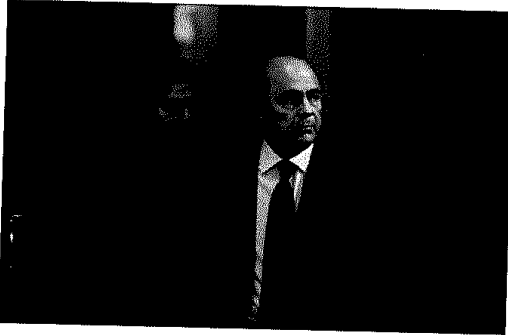
Le Point.fr

LES SERVICES
Météo
Bourse
Jeux-Concours

ACTUALITÉ Société RSS

AFP - Publié le 23/05/2012 à 17:27

Falcone fait condamner Le Monde pour atteinte à la présomption d'innocence



Pierre Falcone a obtenu mercredi la condamnation du journal Le Monde à un euro de dommages et intérêts pour atteinte à sa présomption d'innocence après un article publié il y a deux ans et demi dans le quotidien du soir.

Pierre Falcone a obtenu mercredi la condamnation du journal Le Monde à un euro de dommages et intérêts pour atteinte à sa présomption d'innocence après un article publié il y a deux ans et demi dans le quotidien du soir.

L'homme d'affaires français poursuivait le journal pour un article du 14 novembre 2009 et intitulé "Angolagate : les vraies fausses révélations de Charles Pasqua". Le quotidien écrivait que Pierre Falcone était l'un des "deux principaux acteurs" d'un "système de corruption de bon nombre de personnalités françaises".

Quelques semaines plus tôt, Pierre Falcone ainsi que son partenaire, le Franco-israélien d'origine russe, Arcadi Gaydamak, avaient été condamnés à six ans ferme dans l'affaire de l'Angolagate.

En 2011, la cour d'appel de Paris a infirmé ce jugement. Elle n'a pas retenu le trafic d'armes à destination de l'Angola mais seulement des abus de biens sociaux à l'encontre de Pierre Falcone. Elle a abaissé sa peine à deux ans et demi de prison, ce qui lui a permis de retrouver la liberté.

Débouté en première instance dans sa poursuite contre Le Monde, Pierre Falcone a obtenu gain de cause en appel.

Dans son arrêt, la cour d'appel de Paris a considéré que le journal avait porté atteinte à sa présomption d'innocence, en faisant "une présentation dénaturée du demandeur, alors non définitivement jugé".

SOCIÉTÉ RSS Société

Beauvais : les auteurs présumés du "casse du siècle" arrêtés dix ans après

Un animateur d'école maternelle mis en examen pour agressions sexuelles

Le mariage à la niçoise d'Estrosi

Valls s'attaque à la délinquance des mineurs... et au malaise policier